



COMMUNIQUÉ

RELATIF AU PAIEMENT DE LA PRIME SPÉCIALE AUX RETRAITÉS

L'Institution de Prévoyance Sociale Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE) a le plaisir d'informer ses bénéficiaires de pensions mensuelles que le paiement de la prime exceptionnelle, instituée par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, est effectif depuis le 25 août 2025.

Pour les retraités et ayants droit dont la première pension est prévue en août 2025, le versement de la prime spéciale interviendra à compter du 10 septembre 2025.

Le montant de cette prime exceptionnelle correspond à deux tiers (2/3) de la pension mensuelle des retraités, conformément à l'annonce faite par le Chef de l'État lors de son adresse à la Nation du mercredi 6 août 2025, à l'occasion du 65^e anniversaire de l'indépendance du pays.

La Direction Générale

L'IPS-CGRAE, pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.